

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 16 octobre 2017

Le lundi 16 octobre 2017 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués en date du 9 octobre, se réunissent à la mairie de Courcôme.

Présents : MM. GEOFFROY Fabrice, COLIN Bernard, DIOGO Jean, ARPAGIAN Philippe, CAILLETON Thierry, MEUNIER Jean-Michel, BERTRAND Olivier, PANAR Michel et Mme SALOMON Josiane.

Absent : néant

M. DIOGO Jean est nommé secrétaire de séance.

DECISIONS

Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal.

1-Point sur travaux de bâtiments communaux et de la voirie :

« La grange aux chouettes » : la consultation a été faite pour les deux parties de travaux, (salle de réunion et tisanerie). Les offres semblent cohérentes, cependant il reste quelques points à éclaircir. Des informations seront demandées aux artisans afin d'affiner les devis.

« Maison des associations » : les travaux de rénovation des encadrements de fenêtres viennent de débuter, à suivre la pose des huisseries. Le nombre de clefs différentes en fonction des ouvertures a été déterminé.

« Voirie » : le goudronnage des chemins est terminé, les conseillers municipaux pouvant se libérer sont invités à la réception des travaux mardi 17 octobre à 17h30.

2-Convention de participation financière pour le secrétariat avec le SMIVOS :

Le secrétariat du SMIVOS est assuré par le secrétariat de mairie. Une convention de participation à hauteur de 2 500 € par an doit être renouvelée. Le conseil municipal valide à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer cette convention.

3-Proposition d'avancement de grade de Régis Fredonnet :

Sur proposition du Centre de Gestion, M. Fredonnet peut passer au grade d'agent technique territorial principal 2nde classe au 01/01/2018. La commune d'Ebréon, avec laquelle il partage son temps de travail, a déjà validé cette proposition. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

4-Aménagement de la cabine téléphonique en dépôt de livres :

Le téléphone de la cabine devant la mairie, vient d'être retiré. Afin de transformer cette cabine en un lieu d'échange de livres, des propositions seront étudiées pour d'éventuelles modifications.

5-Questions diverses :

Location de parcelles à M. Guéret Pierre : il s'agit de deux petites parcelles cadastrées WC 49 et WA 7 qui appartiennent à la commune depuis l'aménagement foncier et la reprise des biens sans maître. Le conseil propose un contrat de location pour les parcelles pour un

montant de 140€/an.

Recensement de la population : il aura lieu début 2018. Il faut recruter un agent recenseur qui travaillera avec Séverine Queron (nommée agent coordonnateur). Un appel à candidature sera fait dans « Courcôme Actus ». Qualités requises : disponibilité, mobilité, discrétion.

Courses cyclistes : Courcôme a été retenue afin de recevoir deux courses cyclistes en 2018 et 2019. En 2018, un critérium junior et en 2019 le championnat de France Juniors. Pour l'épreuve de 2018, les organisateurs nous proposent d'organiser une manifestation conjointe afin de retenir les visiteurs lors de la boucle des cyclistes. Les organisateurs cherchent actuellement le financement.

Concessions dans le cimetière : Le conseil municipal propose une révision du tarif à compter du 1^{er} janvier 2018. Il est décidé de passer de 39 € à 50 € la concession pour une durée de 50 ans. Dans le même temps un « règlement du cimetière » est à l'étude. Toute intervention dans le cimetière doit faire l'objet d'une autorisation de la mairie avant de débiter tous travaux. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Marché de producteurs : Suite à une proposition de Jean-Michel Meunier, le concept est de recevoir des marchés de producteurs sur la commune et de passer un contrat de partenariat. Le coût serait en partie couvert par les producteurs présents (paiement d'une somme au ml de leur stand) et par une participation de la commune. M. le Maire est chargé de contacter des mairies ayant déjà reçu ce type d'événement. Il est autorisé à passer le contrat avec la Chambre d'Agriculture si les conditions correspondent au projet présenté.

Vente d'une portion d'un ancien chemin à Réseau Ferré de France : Il convient de délibérer afin de réaliser l'acte de vente devant Me Proust, notaire à Mansle. Une promesse de vente avait été signée en 2012 (travaux LGV). Le montant de cette vente est de 431 €. Le conseil municipal valide à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer ce document.

Prêt d'un local aux chasseurs : Suite à la demande de la Société de Chasse de la commune de disposer du local de l'ancienne station de pompage, le conseil municipal accepte à l'unanimité de réaliser une convention de mise à disposition à titre gratuit. Les chasseurs prendront en charge la réhabilitation du local.

Ancienne décharge de Magnez : De nombreux dépôts sauvages y ont été faits. La décharge est pleine jusqu'à l'entrée. Des demandes de dépôt ont été faites pour y déposer des déchets inertes. Mais dans l'état actuel cela n'est pas possible, sauf si un demandeur prenait en charge le nivelage par un bulldozer.

Commission fleurissement : En fonction du budget disponible, il est prévu de planter les pensées d'hiver et d'implanter des graminées au niveau de la noue entre le parking de la salle socio-culturelle et le bassin de rétention.

Communes nouvelles : M. le Maire, en compagnie des maires de Tuzie et de Villegâts, s'est rendu à une réunion d'information, organisée par l'Association des Maires, où il a été fortement recommandé de former des communes nouvelles. Pour l'instant seules les communes de Villegâts, Tuzie et Courcôme semblent intéressées pour fusionner. Etant en dessous du seuil des 1 000 habitants, il faudrait se tourner vers des communes voisines. Les maires doivent se réunir bientôt afin de continuer à étudier le dossier.

Bruit LGV : M. le Maire était présent à un comité de suivi à la Préfecture en présence de nombreux élus (maires, députés, sénateurs...). Après un point sur l'impact écologique, la question du bruit a été débattue. Le problème des mesures vient du fait que l'on parle de bruit moyen sur une période et non de pic de bruit. Par contre la loi ne parle pas des soucis suite aux vibrations. Le dossier n'est pas fermé, d'autres prises de mesures et réunions vont encore avoir lieu.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22h15.